

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01188 Numéro SIREN : 792 356 545 Nom ou dénomination : AB Gourmand

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2023 sous le numéro de dépôt 21406

AB Gourmand

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 2 000 €

Siège social : 3, Place de la Gare - 91530 Saint Cheron

R.C.S Evry : 792 356 545

Siret : 792 356 545 00014 - APE 5610A

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 septembre 2019

L'an deux mille dix neuf,
Le trois septembre,
A 17 heures,

Le Président **Monsieur Aït Goulla El Bachir**, demeurant 4, Rue Antoinette Bervas – 91410 DOURDAN, actionnaire unique de la société S.A.S. à Associé Unique **AB GOURMAND** ;

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 200 € chacune, composant le capital social de la Société **AB GOURMAND**,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Reconstitution des capitaux propres
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique constate qu'en raison de l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2018, d'un montant de 28 352,29 €, conformément à la décision de l'associé unique, en date du 21 juin 2019, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la société.

DEUXIEMME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et consigné au registre prévu par la loi.

Le Président

L'associé unique

